

Projet d'arrêté de Mme Marie-France Spielmann, MM. Bernard Lescaze, Guy Valance et Bernard Paillard: «Un prix et une rue Jorge Luis Borges».

(renvoyé à la commission des beaux-arts par le Conseil municipal lors de la séance du 17 juin 1998)

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

arrête:

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 000 francs destiné à:

- la création d'un prix littéraire «Jorge Luis Borges»,
- l'édition de «notules» déposées auprès de la tombe de l'auteur,
- rebaptiser la rue du Vieux-Collège ou le quai de la Coulouvrenière afin qu'elle ou il reçoive le nom de «Jorge Luis Borges».

Art. 2. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 100 000 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la date de mise en exploitation, soit de 1999 à 2008.